

DÉCISION MUNICIPALE N°2025_234

OBJET : SERVICE JEUNESSE – CONTRAT DE PRESTATION RELATIF A L'ORGANISATION D'UNE SOIREE DE « DARK FUTSAL », EN DATE DU 22 D2CEMBRE 2025, A INTERVENIR AVEC LA S.A.S « FLUOEVENTS »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités, le service jeunesse a programmé une soirée de « dark futsal », le samedi 22 décembre 2025, au gymnase Micheline Ostermeyer sis 90 rue de Malassis à Pierrelaye,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une expertise extérieure vu l'absence de compétences en interne dans le domaine et de matériel,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de la S.A.S « FluoEvents » apparaît comme celle répondant le mieux à la demande de la Commune ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Recourir aux services de la S.A.S « FluoEvents », représentée par M. Kévin Leblon, en sa qualité de directeur général, sise 5 rue Missak Manouchian 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, pour une prestation « dark futsal » aux conditions indiquées dans le devis et les conditions générales ci-annexés.

Article 2 :

S'acquitter du montant de la prestation établi à **899 € T.T.C** (Huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros Toutes taxes Comprises) comprenant :

- Un acompte de 40 % soit un montant de 359.6 €
- Un solde de 539.4 € versé à l'issue de la prestation

et le **verser** par mandat administratif, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, de 2 factures et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

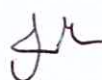
Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 06/10/2025
Publié(e) le : 06/10/2025
Exécutoire le : 06/10/2025

Fait à PIERRELAYE, le 03/10/2025

Le Maire,



Michel VALLADE



LA PRESTATION FLUOEVENTS

Nom/prénom : Sonia Falempin (correspondant)
Club / Association : Ville Pierrelaye
Type d'événement fluo : DarkFutsal
Date de l'évènement : le 22/12/25 à partir de 18H
Adresse : 90 Rue de Malassis, 95480 Pierrelaye
Nombre de participants : À définir

Notre prestation de base comprend :

- Installation de projecteurs de lumière noire
- Mise en place d'un ensemble de sonorisation avec micro
- Installation de jeux de lumière à LED et laser
- Installation de spots lumineux colorés et/ou UV au bar, club house ou tout autre endroit désiré
- Balisage de toute la surface de jeux
- Ballon Fluo (Excepté la prestation DarkTennis)
- Marquage fluo des filets
- Mise en place d'un stand de maquillage bodypaint fluo complet avec miroirs
- Fourniture de bracelets fluo (100)
- Démontage en fin de prestation
- Trajet aller-retour le jour de l'événement

Notre prestation de base ne comprend pas :

- Nos frais de déplacement située à plus de 30km de Rosny-sous-bois,
- Les balles de tennis (nous utilisons les vôtres qui sont jaunes et fluo)
- L'animation de la soirée
- Les frais de Sacem et Spre
- Les options.

FLUOEVENTS s'engage à arriver au moins 2h30 à 3h30 avant le début de l'événement pour installer l'ensemble du matériel. L'heure de fin de la prestation reste à définir, et le démontage s'effectuera en 1h00/1h30.

Il est recommandé de prévoir au moins 2 points d'alimentation en courant électrique 220V/50Hz/16A. Aucun risque de disjonction secteur n'est à craindre, car l'éclairage se fait par des projecteurs à LED à très faible consommation.

La gestion de la communication de l'événement et l'organisation des rotations restent de votre ressort.

Il est important de noter, que le DarkTennis se pratique dans l'obscurité ou avec le moins d'éclairage possible. Afin d'optimiser l'effet fluo, veuillez éviter toute source de lumière naturelle (vitres, fenêtres, etc.) ou artificielle (vestiaires, couloirs, hall d'entrée) qui donnerait sur les terrains.

FLUOEVENTS
5 Rue Missak Manouchian
93110 Rosny-Sous-Bois
Siret : 948 084 561 00026
TVA intracommunautaire FR04948084561
contact@Fluoevents.com
http://www.fluoevents.com



À l'attention de :
 Ville de Pierrelaye

DEVIS : Devis00061

DATE : 15 Septembre 2025

Vendeur : Fluoevents

Description	Quantité	Prix Unitaire H.T	Remise	Montant H.T	Montant TTC (20%)
Prestation pour 1 gymnase	1	749,16		749,16	899
Notre prestation de comprend : - L'éclairage UV adapté. - Le balisage de toute la surface de jeu. - La sonorisation professionnelle (Micro, 2 Enceintes puissantes) - Jeux de lumière et effets spéciaux sur les terrains. - Lumière pour le clubhouse / Bar. - Les bracelets fluo. - Le maquillage fluo. - L'installation et le démontage					
Option : -Photo Boot (Mur Interactif) Remise d'une clef USB avec les photos présent au cours de la soirée	0	125		125	0
- Verre Fluo.	0	0,80		0	0
- animateur Jeux Collectif (4h)	0	0		0	0
- Gestion Musicale	1	125		125	Offert
- Photocall	0	41,66		41,66	Offert
- Forfait Transport	0 Km	0,83		0	0

Montant H.T	749,16 €
TVA 20%	149,84 €
TOTAL TTC	899 €

FLUOEVENTS
5 Rue Missak Manouchian
93110 Rosny-sous-bois
Siret : 9 948 084 561 00026
TVA intracommunautaire FR04948084561
contact@Fluoevents.com
http://www.fluoevents.com



À l'attention de :
Ville de Pierrelaye

Ce devis est valable 1 mois
Passé ce délai FLUOEVENTS se réserve le droit de réviser ses prix suivant les augmentations éventuelles de tarif.

Condition de paiement
40% à la commande
Le solde à la livraison

Possibilités de payer Chèques/ Virement/ Espèces

Titulaire : FLUOEVENTS
Domiciliation :
BNPPARISB MONTREUIL S/BOIS
(00832)

Références bancaires :
Code Banque : 30004
Code Agence : 00832
Numéro de compte : 00010628701 Clé
RIB:18
IBAN : FR76 3000 4008 3200 0106 2870 118
BIC : BNPAFRPPXXX

**SIGNATURE DU RESPONSABLE (Date +
Précéder de la mention : « Bon pour
acceptation »**

Fait à Pierrelaye, le 03/10/2025
"Bon pour accord"
Pour la Commune de Pierrelaye
M. Vallade, Maire



TOTAL TTC

899 €



Termes & Conditions Générales

1. Objet

Les présentes conditions générales régissent la prestation de services pour les événements fluorescents fournis par FluoEvents. En engageant nos services, vous acceptez les termes et conditions décrits ci-dessous.

Coordonnées de l'entreprise :

FluoEvents

Siège social : 5 rue Missak Manouchian, 93110 Rosny-sous-Bois

Numéro de Siret : 948084561, Code APE 8230Z, R.C.S. Bobigny 948 084 561

TVA intracommunautaire : FR04948084561

Capital social : 500 euros

FluoEvents est une marque déposée.

2. Réservation et Paiement

Pour réserver nos services, veuillez nous contacter à l'avance pour vérifier la disponibilité et obtenir un devis personnalisé. Un acompte sera requis pour confirmer votre réservation. Le paiement final doit être effectué selon les modalités convenues avant la date de l'événement.

Commande :

Pour réserver votre animation Fluo, veuillez suivre ces étapes :

1. Remplir la demande de devis.
2. Apposer le cachet et signer le devis avec la mention « bon pour acceptation ».
3. Payer l'acompte ou attendre notre validation.

Paiement :

Le paiement s'effectue exclusivement par virement espèce ou chèque à l'ordre de FluoEvents dès réception de la facture.

Acompte :

Un acompte de 40 % sera demandé à la signature du devis. Le solde devra être payé à réception de la facture.

Caution :

En cas de dommage ou de vol du matériel, un remboursement pourra être exigé.

4. Prestations de Service

Nous nous engageons à fournir des services de qualité pour créer des expériences événementielles uniques et mémorables. Nos prestations comprennent la mise en place

d'éclairages et d'effets fluorescents, la fourniture de matériel spécialisé, ainsi que la coordination logistique nécessaire à la réalisation de votre événement.

Installation :

L'installation se prévoit avant le début de la soirée. Prévoir entre 2 et 4 heures pour l'installation.

Démontage :

Le démontage se fera le soir de la prestation. Compter 1 à 2 heures selon le site.

Prestation de base :

- **Lumière UV :** Fourniture de projecteurs UV adaptés à la surface de jeu à illuminer. Installation de spots lumineux colorés et/ou UV au bar, club house ou tout autre endroit désiré.
- **Balisage :** Ruban adhésif haut de gamme sans risque pour le sol permettant de baliser les surfaces de jeu. Un test peut être demandé au préalable selon la surface.
- **Sonorisation :** Mise en place d'un ensemble de sonorisation (2500W) avec gestion et animation musicale tout au long de la soirée par notre DJ. Casque Micro sans Fil à disposition.
- **Effets lumineux :** Installation de jeux de lumière à LED, laser avec le nom de votre club et timer pour les rotations (selon disponibilité).
- **Animateur :** Nous pouvons mettre à disposition un animateur pour gérer votre animation ou votre tournoi. La durée de l'animation à définir au préalable. (En suppléments)
- **Maquillage & bracelet Fluo :** Mise en place d'un stand de maquillage bodypaint fluo complet avec miroirs. Nous fournissons également un kit de 100 bracelets fluo et du ruban adhésif pour habiller vos raquettes et/ou vos vêtements.
- **Prêt de matériel :** Selon la prestation, nous fournissons chasuble et ballons fluo (excepté pour la prestation DarkTennis où vous utilisez vos balles de tennis car elles sont fluorescentes au contact de la lumière ultraviolette).

5. Responsabilité

Nous nous engageons à exercer nos services avec le plus grand professionnalisme et à respecter les normes de sécurité en vigueur. Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures survenant pendant l'événement, sauf en cas de négligence avérée de notre part.

6. Modifications et Conditions Spéciales

Toute modification des prestations convenues doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties. Des conditions spéciales peuvent s'appliquer en fonction des exigences particulières de votre événement. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

Annulation :

En cas d'annulation de l'événement par le client, des frais d'annulation peuvent s'appliquer en fonction du délai de préavis.

- 60 jours avant l'évènement : Acompte non restitué.
- 30 jours avant l'évènement : 50 % du montant sera exigé.
- Entre 1 et 7 jours avant l'évènement : La totalité du montant sera exigée.

Report de date :

Si votre salle est indisponible ou si vous souhaitez changer de date, veuillez-nous en informer afin que nous puissions vérifier la disponibilité dans notre planning.

7. Clause de Consentement Photographique pour les Événements

En sollicitant nos services pour vos événements, vous reconnaissez et acceptez que des photos puissent être prises pendant ces événements, y compris des photos de vos adhérents. Vous accordez par la présente à Fluoevents le droit non exclusif et perpétuel d'utiliser, reproduire, modifier, publier et distribuer ces photos à des fins promotionnelles, publicitaires ou commerciales, que ce soit en ligne ou hors ligne. Il vous incombe d'obtenir le consentement préalable de vos adhérents pour l'utilisation de leurs images de manière conforme aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

Si vous ne souhaitez pas consentir à cette clause, veuillez-nous en informer avant la prestation.

8. Droit Applicable et Litiges

Les présentes conditions générales sont régies par L'article L441-6 du Code de commerce. En cas de litige, les parties s'engagent à chercher d'abord une solution amiable. À défaut, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents de Bobigny.

En engageant nos services, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté ces conditions générales. Pour toute question ou clarification supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe FLUOEVENTS vous remercie et espère vous faire vivre l'expérience lumineuse.

Fait à Pierrelaye, le 03/10/2025
"Bon pour accord"
Pour la Commune de Pierrelaye
M. Vallade, Maire

